

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 104 (1968)

**Heft:** 10

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

10

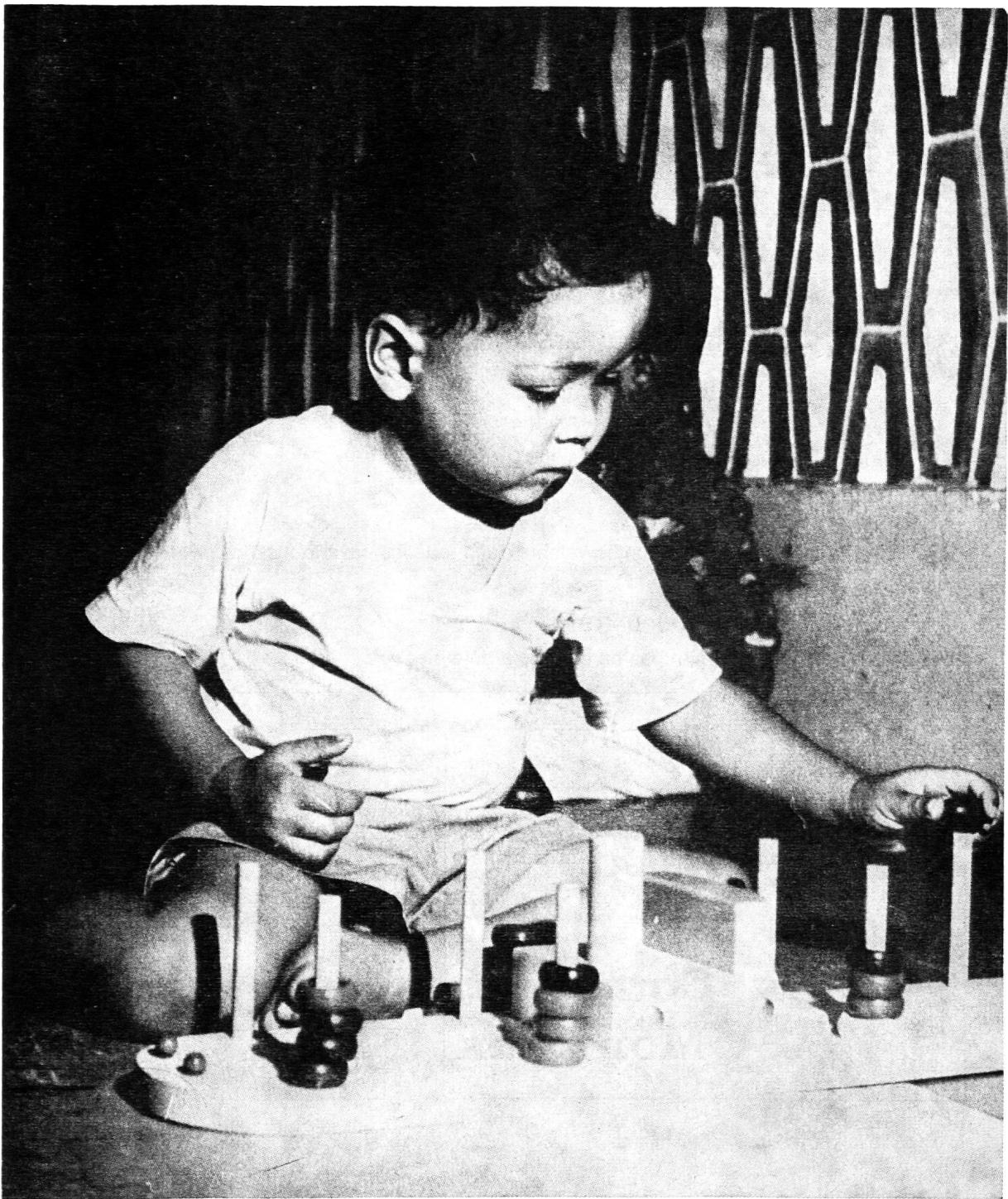
Montreux, le 15 mars 1966

396

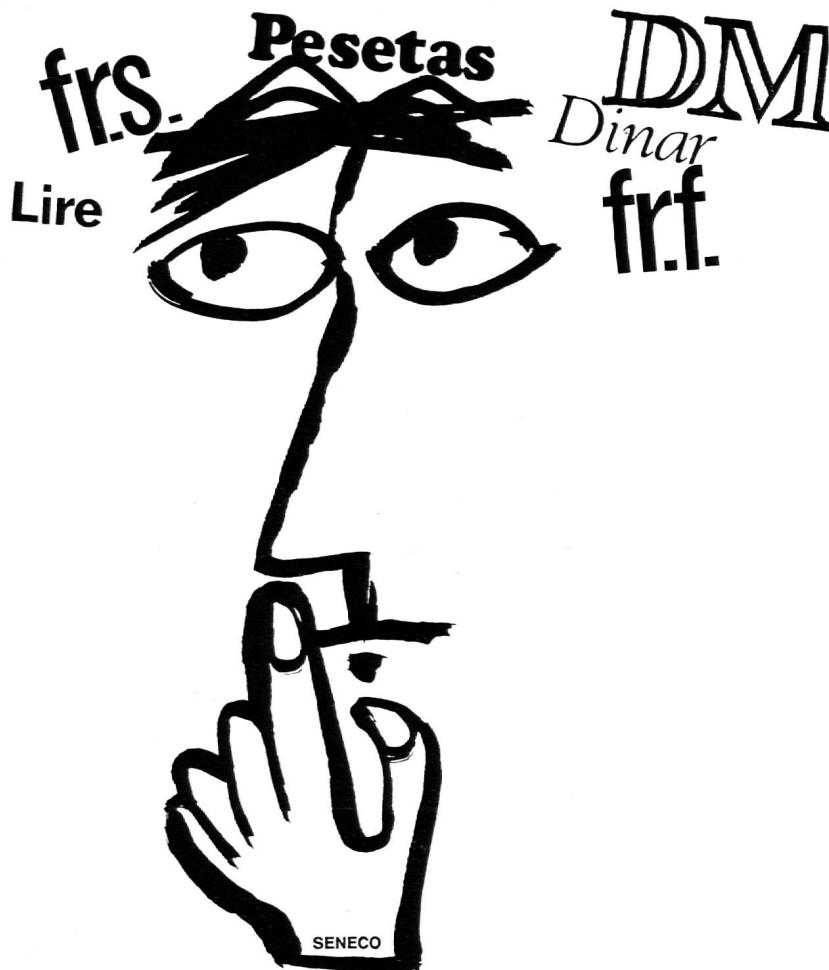
Organe hebdomadaire  
de la Société pédagogique  
de la Suisse romande

# éducateur

et bulletin corporatif



# TOURUNIT



## 1. Qu'est-ce qu'un TOURUNIT ?

Une nouvelle monnaie internationale valable dans tous les pays touristiques d'Europe.

## 2. Que peut-on payer en TOURUNITS ?

Ses frais d'hôtel : chambre, repas du soir, petit déjeuner.

## 3. Quels sont les avantages des TOURUNITS ?

Dans le Guide des hôtels TOURUNITS, les prix sont libellés en TOURUNITS, et non en dinars, en lires ou en francs, ce qui facilite les comparaisons entre pays différents. Les prix indiqués sont fixes, ils comprennent taxes et service, ne peuvent pas être augmentés si vous ne restez qu'une nuit à l'hôtel. Il vous est donc possible de savoir avant de partir quels seront exactement vos frais d'hôtel. Plus de mauvaises surprises, plus de marchandages.

Les conditions consenties en dehors des périodes de pointe aux porteurs de TOURUNITS sont très avantageuses.

## 4. Ces avantages sont-ils assurés ?

Oui, car ils découlent d'un contrat entre les hôtels de l'Alliance internationale du tourisme.

## 5. Où peut-on se procurer des TOURUNITS ?

Auprès de tous les offices du TCS.

Pour vos imprimés



une adresse

**Corbaz s.a.  
Montreux**

## Fournit SA 4806 Wikon

Tout le matériel  
pour le cours de cartonnage et reliure.

Demandez nos collections de toile, pa-  
pier, outils.



FOURNIT S.A., WIKON

Tél. (062) 8 17 81

*En guise d'editorial*

### **Et si nous nous trompions...**

Et si nous nous trompions  
... d'affecter le dernier maître dans l'école venu au cours préparatoire  
... alors que rien n'est plus nécessaire que de bien apprendre à compter, à lire et à écrire.

Et si nous nous trompions  
... d'obliger par sens d'égalité, les bambins de six ans, à rester comme leurs aînés 1 h. 30 enfermés et à peu près immobiles, puis 1 h. 15, puis 1 h. 30, puis 1 h. 15, tous les jours improprement appelés ouvrables  
... alors que l'Académie de Médecine affirme que la nature des enfants condamne cette barbarie.

Et si nous nous trompions  
... de créer des premières dès le cours élémentaire et de n'attribuer alors des couronnes qu'aux petits scribes  
... alors que l'intelligence est, en ce temps de la vie (et même après), tout aussi bien motrice, imaginative, esthétique, projective.

Et si nous nous trompions  
... de n'offrir à ces écoliers que des exercices préfabriqués, auxquels chacun devra répondre comme son camarade, tout en interdisant de besogner avec lui  
... alors que la vie exigea d'un chacun, du métallo au Prix Nobel, qu'il sache affronter l'aléatoire, prendre des initiatives et travailler avec autrui.

Et si nous nous trompions  
... d'enseigner la morale par préceptes et le civisme par leçons  
... alors que « ces arts simples sont tout entiers d'application » et qu'il est très aisément de créer une coopérative scolaire, enfin une vraie.

Et si nous nous trompions  
... de contraindre les élèves à réciter des livres les jours de classe ou d'examen  
... alors qu'il faudrait surtout apprécier la manière dont ils savent se servir des livres — et les aimer.

Et si nous nous trompions  
... d'imposer à l'enfant des disciplines abstraites, des horaires cloisonnés, des méthodes didactiques  
... alors que le concret offre la motivation du familier, l'occasion de l'œuvre de longue haleine et la chance des compagnonnages.

Et si nous nous trompions  
... de ne faire de la démocratisation de l'enseignement que la promotion des « meilleurs »  
... alors que c'est l'avenir des autres qui importe avant tout et qu'on ne peut sacrifier les classes ouvrières et paysannes, la fierté ouvrière et paysanne.

Et si nous nous trompions  
... de fermer si soigneusement les portes des écoles  
... alors que jamais les enfants n'ont été davantage de leur temps et n'ont eu tant envie de se lier avec d'autres écoliers du monde.

Et si nous nous trompions  
... de croire que l'école est une fin en soi et que « la culture est ce qui reste quand on a tout oublié »  
... alors que l'école ne devrait être qu'un moyen de donner des outils, des appétits, des vocations de loisirs et que la culture c'est ce qui s'affirme quand on a les moyens et le goût de tout apprendre.

*J. Vial.*

(Extrait d'un article paru dans l'*« Education nationale »* du 19 octobre 1967.)

## **comité central**

### **Vers une école romande...**

*Depuis fort longtemps, la SPR ne cesse de demander la création d'un organisme efficace qui puisse prendre en charge les problèmes que pose la réalisation de l'école romande. Les multiples tâches qui absorbent toutes les autorités cantonales ne leur permettent pas de consacrer un temps suffisant à cette étude. Nous sommes donc très heureux de saluer les décisions, à notre avis pleines de promesses, que vient de prendre la conférence des chefs des Départements de l'instruction publique.*

### **La coordination scolaire en Suisse romande**

#### **Décisions importantes**

Les chefs de Département de l'instruction publique de la Suisse romande, accompagnés de leurs secrétaires généraux, se sont réunis le jeudi 22 février au Château de Lausanne, pour une séance de travail consacrée entièrement au problème de la coordination scolaire en Suisse romande. La séance était présidée par M. Jean-Pierre Pradervand, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud.

Deux décisions d'importance majeure ont été prises :

La première est de nommer dans les délais les plus courts un collaborateur à temps plein pour la commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire (CIRCE), qui a comme premier objectif d'harmoniser les plans d'étude, notamment du français et du calcul, pour les quatre premières années de l'école primaire.

Cette commission (CIRCE) a accompli déjà un travail notable, sur la base d'un projet élaboré par une commission de la Société pédagogique romande, la CIPER ; mais, formée d'enseignants et de hauts fonctionnaires, investis par ailleurs de tâches assez lourdes, elle avait besoin d'un collaborateur qui puisse consacrer toutes ses forces aux travaux d'études, de comparaisons, de synthèse, à établir un projet de programme-cadre où s'harmonisent les besoins particuliers de chacun des cantons ; ce programme pourra être soumis, dans un avenir raisonnablement rapproché, à la Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique.

La seconde décision, de portée à peine moins immédiate, est plus importante encore : les secrétaires généraux des Départements de l'instruction publique de Suisse romande et les chefs de service intéressés ont mandat d'établir le cahier des charges d'un secrétaire à la coordination scolaire en Suisse romande ; la création de ce poste pourra être décidée, sur la base du cahier des charges ainsi établi, au cours de la conférence ordinaire des chefs de Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin, fixée d'ores et déjà à fin mai.

En outre, les chefs de départements ont débattu de la coordination sur le plan suisse et sur le plan européen, que les soucis de la coordination romande ne doivent pas leur faire perdre de vue. Ils ont pris acte avec satisfaction des réalisations importantes, déjà acquises, sur le plan de la coordination interuniversitaire, de l'avancement des travaux de la conférence des chefs de services de l'enseignement primaire, des manuels adoptés en commun par divers cantons romands pour l'enseignement secondaire, et du prochain aboutissement des travaux d'unification de la terminologie

grammaticale de base, pour toute la Suisse romande, aussi bien dans l'ordre primaire que dans l'ordre secondaire.

Enfin, la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de Suisse romande a chargé M. Eugène Egger, directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, de maintenir la liaison et la collaboration avec la Fondation pour la collaboration confédérale.

### 77<sup>e</sup> cours normal suisse — Genève — été 1968

Chers futures participantes,  
chers participants en puissance,

Le comité d'organisation de cet important rassemblement d'enseignants suisses est à l'œuvre depuis plusieurs mois. Plusieurs commissions se partagent le travail, à savoir : commissions des relations publiques, du livret de cours, des expositions, des cours didactiques et des cours techniques, des logements (très important !), des manifestations culturelles et distractions (très, très important !). Bref, une bonne vingtaine de collègues genevois, s'ingénient — en dehors de leurs heures de classe — à rendre votre travail fructueux et votre séjour au « bout du lac » aussi agréable que possible !

La séance d'ouverture des cours aura lieu le lundi 15 juillet 1968, à 9 h. 30, au Grand-Théâtre, place Neuve. Même si vous ne goûtez guère les solennités, vous aurez de l'excellente musique et vous pourrez admirer tout à loisir le plafond de la salle, plafond qui vous incitera aux rêves interstellaires et qui constitue à lui seul un chef-d'œuvre...

Les nombreux cours didactiques seront groupés dans trois écoles modernes de la rive droite, à la périphérie de la ville, au calme, dans la verdure, en des endroits que l'on atteint facilement par le trolleybus ou même à pied et où l'on parque une voiture sans difficulté.

Pour les cours techniques, nous avons dû tenir compte des ateliers existants. Ces cours seront donc, par la force des choses, disséminés dans l'agglomération urbaine.

Les autorités municipales et cantonales, conscientes de la valeur et de l'importance des cours normaux suisses, soutiennent largement nos efforts. Elles se feront même le plaisir d'offrir une réception « à la genevoise » à l'ensemble des participants présents la seconde semaine du cours.

Dans le domaine des distractions, il se prépare bien des choses... Vous n'en saurez pas davantage pour l'instant. D'ailleurs, le plus simple sera de venir voir sur place...

Une soirée de fin de cours, avec repas, aura lieu à la campagne. Au fait, chers collègues confédérés, qui, parmi vous, connaît la campagne genevoise ? Vous en appréciez certainement le charme et la douceur. Dépêchez-vous, car, dans vingt ans, au prochain cours de Genève, il n'y aura peut-être plus de campagne !

*Le comité d'organisation.*

P.-S. Chers collègues, vous serez probablement plus de deux mille à vouloir passer une partie de vos vacances chez nous. Le comité d'organisation doit respecter diverses échéances. Par conséquent, nous vous demandons de jouer le jeu avec nous : **envoyez votre carte d'inscription le plus vite possible (et au plus tard, le 31 mars 1968), tenez les délais !** Nous nous épargnerez du travail inutile ; vous vous épargnerez aussi des déceptions. Merci d'avance et à bientôt !

### Echange d'appartement

Echange d'appartement avec la Hollande, période juillet-août, La Haye (périphérie).

On offre et désire 4 lits. Région lémanique, Alpes vaudoises ou Jura, auraient la préférence.

Offres à André Pulfer, 1802 Corseaux.

### Modification des statuts de la SPR

*Voici ci-dessous la liste des modifications intervenues depuis la publication des statuts (1962). Cette liste vous permettra de mettre à jour votre exemplaire.*

**Art. 11** L'exercice annuel va du 1er janvier au 31 décembre.

**Art. 22** L'assemblée ordinaire des délégués se réunit une fois chaque année, durant le premier semestre de l'année civile.

**Art. 24**

Le Comité central de la SPR prépare l'ordre du jour et veille à l'exécution des décisions prises par l'assemblée. La séance est dirigée par un bureau responsable du procès-verbal.

Ce bureau se compose d'un délégué de chacune des sociétés affiliées, à l'exclusion de la société directrice. Chaque société pourvoit elle-même à la désignation de son représentant, ceci pour une année. Au moins un mois avant l'assemblée des délégués, le bureau se réunit sur convocation du président de la SPR ; il se constitue et prend connaissance de l'ordre du jour de la séance.

**Art. 26**

Les propositions des sociétés affiliées ou de tout autre membre de la SPR pour l'assemblée ordinaire des délégués doivent parvenir au Comité central avant le 1er décembre. Passé ce délai, les propositions ne figurent à l'ordre du jour que dans les cas particuliers et avec l'accord du Comité central.

**Art. 31**

Le Comité central se compose de :

- a) 4 membres de la société directrice (dont au moins une enseignante) formant le bureau ;
- b) 2 membres de la future société directrice, dont si possible le futur président ;
- c) 2 membres de chacune des autres sociétés affiliées ;
- d) du trésorier ;
- e) du ou des rédacteurs du journal de la SPR.

**Art. 53**

Chaque société affiliée paie à la caisse de la SPR une cotisation annuelle calculée sur son effectif arrêté au 1er janvier.

**Art. 3 du règlement de la Guilde de documentation**

La Commission de la Guilde est formée :

- d'un membre du bureau ;
- d'un directeur ;
- d'un administrateur ;
- du caissier de la SPR ou du caissier particulier de la Guilde ;
- d'un représentant de chaque société affiliée.

## La FAJ organise pour ce printemps un cours romand de chefs d'excursions

La Fédération suisse des auberges de la jeunesse organise ce printemps, au Tessin, un cours de chefs d'excursions donné pour la première fois entièrement en langue française. Ce cours, qui est destiné aux enseignants, élèves des écoles normales, cadres des mouvements de jeunesse, etc., aura lieu **du 6 au 11 avril**, à l'auberge de la jeunesse de Figino, près de Lugano. Un cours semblable, en langue allemande, sera organisé pendant la même période à l'auberge de la jeunesse de Crocifisso, près de Lugano également. Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la Fédération suisse des auberges de la jeunesse, case postale 747, 8022 Zurich. Tél. (051) 32 84 67.

## Comptes SPR 1967

### Rapport des vérificateurs

Réunis le mardi 5 mars 1968 à Lausanne, les soussignés ont contrôlé les comptes de la caisse générale, de l'*«Educateur»* et de la Guilde de documentation SPR. Les différents pointages ont permis de constater la régularité et l'exactitude des écritures.

La commission estime judicieux le fait d'avoir diminué le nombre des comptes et des livrets de dépôts.

Elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle propose à l'assemblée des délégués de la SPR :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- b) d'en donner décharge au caissier ;
- c) de relever les vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 5 mars 1968.

Les vérificateurs :

*Y. Rial, Genève,*

*B. von Allmen, Nidau.*

# vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. Ø (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (douze jours avant la parution) au bulletinier : Pierre Gillard, « Sous-la-Tour-Rouge » B, 1844 Villeneuve.

### Comité central SPV

Le Comité central de la SPV s'est organisé de la façon suivante :

#### Président :

**Maurice Besençon, 1833 Les Avants.**

#### Vice-présidente, secrétaire aux procès-verbaux :

**Paulette Paillard, Perrelet 14, 1020 Renens.**

#### Bulletinier :

**Pierre Gillard, « Sous-La-Tour-Rouge » B, 1844 Villeneuve.**

#### Délégué aux affaires pédagogiques :

**Paul Nicod, Grand-Vennes 31, 1000 Lausanne.**

#### Délégué aux commissions et organisations de congrès :

**André-Georges Leresche, Mont-d'Or, 1377 Vallorbe.**

*CC - SPV*

### A nos collègues qui quittent le CC

Ce n'est pas sans nostalgie que nous nous séparons de Pierre Besson, d'Emile Buxcel et de Raymond Martinet.

Pendant cinq, quatre ou une années ces collègues ont su garder la tête froide, conduire notre corporation avec bon sens et intelligence. Ils se sont magnifiquement soumis à la discipline de l'équipe, sachant défendre habilement leurs points de vue, mais sachant aussi remarquablement se soumettre aux décisions prises et les défendre comme des émanations de leur propre personne.

Qu'ils soient encore une fois remerciés pour leur travail, leur bonne humeur, et leur esprit de camaraderie.

*ma. b.*

### D'un bulletinier à l'autre

Voici le moment de passer la plume. Je ne puis résister au désir de dresser un bref bilan de cette année passée à la rédaction de notre bulletin corporatif vaudois. J'ai voulu travailler dans deux directions :

D'une part et c'est la fonction essentielle du bulletinier ; transmettre les informations et les communiqués dont le Comité central décide la publication et faire paraître les articles ou communications que les collègues me font parvenir.

D'autre part et ceci était une initiative personnelle : apporter à chacune de nos chroniques vaudoises l'ébauche d'un sujet de réflexion ou de discussion.

De cette dernière expérience, il me restera une impression de grande solitude.

Si mes efforts ne sont pas parvenus à donner à notre bulletin un intérêt supérieur à « Cadet Roussel » (assemblée des délégués du 20.1.1968) ! on voudra bien me le pardonner et je ne peux malheureusement pas promettre de faire mieux la prochaine fois.

Je souhaite la bienvenue à Pierre Gillard qui reprend la rédaction de notre chronique. Je lui souhaite beaucoup de courage et d'enthousiasme.

Son calme, sa bonne humeur, son bon sens en font le capitaine rêvé pour diriger ce bateau sans naufrage.

*Maurice Besençon.*

Merci, Maurice, pour le certificat que tu me décernes, Est-il véritable ? A vous, chers lecteurs de juger au cours de cette année.

Merci, Maurice, pour le travail accompli cette dernière année. Je reprends le flambeau, non sans quelque appréhension, mais soutenu par votre sympathie, collègues de tout le canton.

En plus de l'information, la discussion doit être le moteur de notre chronique corporative. Maurice s'y est attelé, a-t-il été récompensé ? A mon tour, je vais essayer d'établir cette discussion qui doit, selon une formule usée et pourtant toujours actuelle, faire jaillir la lumière. Voilà notre objectif : je compte sur vous, amis lecteurs, chers collègues. Merci de votre appui.

*P. Gillard.*

### Achats groupés SPV

#### Action de printemps

A l'intention de nos membres SPV désireux de bénéficier de conditions d'achat avantageuses, nous lançons deux actions de printemps :

1. **Ménage :** a) gril infrarouge ; b) friteuse ; c) bamix ; d) aspirateur ; e) cireuse ; f) toaster.

**2. Hobby :** a) caméra ; b) projecteur ciné ; c) appareils photo ; d) projecteur diapositives.

Demandez la documentation désirée par **carte postale**. (Précisez vos désirs, par exemple 1 a) ; 1 d) ; 2 c). Délai : 30 mars.

Livraison : début mai.

J.-Fr. Ruffetta, Praz Sort 4, 1030 Bussigny-Lausanne.

### Bureau de l'assemblée

Dans sa séance du 29 février 1968, le bureau s'est constitué de la façon suivante :

**Président :** Héli Liard, chemin Tour-Grise 19, 1000 Lausanne. **Vice-président :** Alfred-Louis Rossier, ch. de Pomey 14b, 1800 Vevey. **Secrétaire :** Jean Schwendi, Pr. des Pins 10, 1400 Yverdon. **Scrutateurs :** Lucette Muller, 1605 Cremières/Chexbres ; Gérard Frautschi, Le Planoz, 1606 Forel-Lavaux.

### Croix-Rouge de la jeunesse

#### Colonies de vacances

Dès ce jour et jusqu'à fin avril, le Secrétariat vaudois prend les inscriptions pour l'envoi d'enfants délicats au bord de la mer ou à la montagne. Déclaration médicale à l'appui. Pour la montagne : enfants de 7 à 13 ans. Pour la mer : enfants de 8 à 12 ans. Les collègues sont priés d'inscrire les enfants au plus vite et de prendre sur la ristourne MIMOSA pour aider les familles en difficulté. On peut également faire appel au fonds MIMOSA vaudois.

*Croix-Rouge de la jeunesse,  
Secrétariat vaudois,  
chemin du Platane 1,  
1008 Prilly*

### Deux films fort utiles

« Cerveau pilote » et « Un Dimanche » illustrent éloquemment nos entretiens sur les méfaits de l'alcoolisme. Nos grands élèves suivent avec émotion les diverses scènes de ces films où le suspense tient en haleine les plus blasés de nos téléspectateurs.

Le Secrétariat anti-alcoolique suisse, av. de Cour 9, 1000 Lausanne, prête ces deux bobines ainsi que plusieurs autres non moins appréciées ; elles figurent sur une liste à demander à la même adresse. La location en est gratuite pour les écoles du canton : les frais sont pris en charge par l'Association anti-alcoolique du corps enseignant vaudois.

F. R.

### Education et rendement

Notre époque est celle de la planification et du rendement rois.

De divers côtés, on accuse l'école de mauvaise organisation et on étaie cette accusation à l'aide de statistiques sur les échecs ou les retards scolaires, documents tendant à prouver à l'aide de données chiffrées que la proportion des « déchets » est inadmissible.

Pourtant le rendement de l'école a augmenté. Nous avons vu les programmes s'enfler d'année en année. Un exemple pris dans l'enseignement secondaire suffit à nous en convaincre. Des notions mathématiques, autrefois enseignées

à l'université, le sont maintenant au gymnase et d'autres ont passé du gymnase au collège. Ce qui a l'effet paradoxal suivant : dans notre civilisation qui est pourtant celle des loisirs, les écoliers voient diminuer comme une peau de chagrin le temps qu'ils peuvent consacrer à des activités libres.

Où le phénomène que j'ai décrit au sujet de l'enseignement secondaire devient inquiétant, c'est quand on veut l'appliquer à l'école enfantine.

Est-il normal d'attendre de la maîtresse enfantine une préparation systématique à l'enseignement du calcul à l'école primaire ?

Ma réponse est NON.

L'école primaire n'a pas de contrainte à exercer sur l'école enfantine. Cette dernière n'est en effet pas obligatoire et il existe des communes qui n'ont pas de classes enfantines, par conséquent, l'enfant qui entre à l'école primaire, sans avoir passé par l'école enfantine ne doit pas être prétréité.

L'enseignement enfantin doit absolument rester indépendant de l'école obligatoire. Qu'il éveille les jeunes intelligences, c'est très bien, qu'il guide les enfants dans le début de la vie en communauté, c'est parfait. Mais surtout qu'on lui épargne les contraintes visant à obtenir des résultats pondérables en vue d'alimenter des statistiques.

Pour en revenir aux propos généraux du début de cet article, j'ajouterais encore ceci : il est faux de vouloir comparer les rendements scolaires aux rendements industriels. En effet le matériel industriel est indéfiniment perfectible, le « matériel » scolaire ne l'est pas. Jean Rostand affirme que les progrès de la médecine en empêchant la sélection naturelle diminuent la valeur de l'espèce. Est-ce sûr ? De toute façon nous n'avons pas à le regretter : ce serait de l'égoïsme le plus pur. Mais nous avons à en tenir compte en renonçant à faire des comparaisons entre les « rendements » de l'école et ceux de l'économie.

ma. b.

### Sélection et démocratisation des études

En ce temps où fleurissent les examens, concours et sélections de toutes sortes, il peut paraître opportun de méditer cette citation tirée de « L'Homme » de Jean Rostand :

*Malgré la gratuité de l'enseignement jusqu'au baccalauréat, malgré l'institution de bourses scolaires, les chances sont loin d'être comparables à tous les niveaux de la société : les bons gènes d'en bas ont bien de la peine à monter à la surface, alors que les médiocres gènes d'en haut n'ont point trop de difficultés à s'y maintenir. Sans cesse, dans les classes inférieures — et qui de nous n'en a pas un exemple sous les yeux ? — des enfants richement doués se trouvent détournés par la situation précaire de leur famille des études où les eussent entraînés leurs dispositions natives.*

Les chances accrues que procure dans le domaine scolaire, un milieu social favorable ne confirment-elles pas la pensée du savant français ?

ma. b.

### Admissions à l'Ecole normale

La presse ayant déjà abondamment traité le sujet, nous n'y reviendrons pas en détail.

Voici les deux tableaux résumés qui figuraient dans le document que le DIP a remis à la presse.

Année	Candidats					Total
	Maîtres primaires	Maîtresses primaires	Maîtresses enfantines	Maîtresses de couture		
1950	64	92	66	18	240	
...	...	...	...	...	...	
1966	92	138	89	17	336	
1967	68	147	79	24	318	
1968	113	160	88	25	386	

Année	Admis					Total
	Maîtres primaires	Maîtresses primaires	Maîtresses enfantines	Maîtresses de couture		
1950	30	32	18	10	90	
...	...	...	...	...	...	
1966	77	108	42	14	241	
1967	55	110	39	16	220	
1968	76	109	40	17	242	

A titre de commentaire, nous citons ici, un extrait de la réponse, que nous a donnée M. Zeissig, directeur, alors que nous lui demandions d'examiner un cas particulier.

*Il n'est encore tenu compte de ces préavis (les épreuves psychopédagogiques — réd.) que pour fixer le seuil d'admission. Mais nous cherchons, avec ceux qui ont organisé ces épreuves, le moyen de chiffrer leurs résultats pour les faire entrer dans le total des points attribués à chaque candidat, avec le désir de tenir mieux compte que jusqu'ici des motivations et de la personnalité.*

Nous sommes heureux de constater que l'Ecole normale prend de plus en plus conscience du rôle immense que joue la motivation et la personnalité dans notre métier. Et nous espérons que l'étude entreprise aboutira sans tarder.

*ma. b.*

## Postes au concours

Délai 20 mars. Pour les modalités de postulation cf. « Feuille des Avis officiels » du 5 mars.

**BOTTENS.** Instituteur primaire à l'école réformée. Entrée en fonctions : 16 avril 1968.

# genève

## Convocation

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en

### assemblée générale extraordinaire

mercredi 27 mars, à 17 h. 15, Salle communale de Plainpalais.

Ordre du jour :

- Jardins d'enfants
- Collaboration avec le Département
- Cartel
- Rapport sur le matériel complémentaire subventionné
- Eventuellement autres informations du CC
- Propositions individuelles.

Cette séance permettra au Comité central de vous tenir au courant de ses démarches et de ses travaux. Il sera heureux de répondre, dans la mesure du possible, à vos questions. Cette assemblée nous permettra de faire le point dans différents domaines.

**Attention ! Pas de convocation individuelle !**

*mt.*

## *Etude faite par les inspectrices sur le sujet*

### **Les jardins d'enfants**

Le Département a remis à notre association une étude faite par nos inspectrices sur un sujet qui nous préoccupe depuis de nombreuses années : celui de la création des jardins d'enfants.

Nous avons lu ce travail avec attention et nous sommes heureux de constater qu'il rejoint toutes les revendications présentées (sans succès, il est vrai !), depuis 1963, par notre société.

Nous vous communiquons ci-après les passages les plus importants de l'étude des inspectrices :

Après des visites dans des écoles maternelles de France voici ce qui est proposé :

#### **Esprit « jardins d'enfants »**

1. Les enfants de 4 ans sont indépendants des autres élèves.
2. Une très grande souplesse est admise dans l'*horaire journalier* et la fréquentation.
3. Le programme est large, appliqué avec souplesse.

4. L'équipement en mobilier est prévu pour des groupes et non individuel.
5. Une liberté très grande est laissée aux enfants dans le choix de leurs activités.

#### **Population scolaire et fréquentation**

- a) Les jardins d'enfants seraient ouverts aux enfants de 4 à 5 ans, avec dispense d'âge pour les enfants de 4 ans.
- b) Les enfants pourraient être groupés par quartiers.

#### **Lieu et locaux**

Les jardins d'enfants devraient être indépendants des bâtiments scolaires, situés dans des zones de verdure.

Ils devraient posséder une salle de classe, une salle de jeu, une infirmerie, des lits de camp, une salle des maîtresses.

#### **Equipement**

Sans entrer dans les détails, l'équipement serait très différent de celui des classes actuelles de première enfantine, par exemple :

des tables remplaçant les pupitres,  
un coin d'activités,  
un tapis de sol,  
des lits de camp, etc.

#### **Horaire**

L'horaire des maîtresses pourrait être le même que celui de nos classes enfantines.

Les enfants arriveraient jusqu'à 9 h. 30 et à 14 h. 30.

Horaire très souple suivant les circonstances.

#### **Le programme**

Essentiellement basé sur la langue maternelle, l'éducation sensorielle, manuelle, physique et musicale.

Le programme prendrait une place à part dans le plan d'études et n'empiéterait pas sur celui des 2<sup>es</sup> enfantines.

*Grâce à ces larges extraits, nous apprenons que nos inspectrices sont conscientes de la fausse situation créée par l'accueil des quatre ans dans nos classes et, qu'avec notre association, elles espèrent la création de véritables jardins d'enfants.*

*Nous profitons ici de les remercier pour ce travail important et nécessaire à la sauvegarde des structures de l'école enfantine actuelle.*

J. Chevalier.

#### **Rapport concernant le matériel éducatif complémentaire**

##### **Préambule**

A Genève, l'Etat, par les soins de l'Economat cantonal, fait remettre gratuitement à tous les élèves des classes de l'enseignement public un matériel que nous nommons « matériel officiel ».

La charge des bâtiments et du mobilier scolaires revient par contre aux communes.

A première vue, lois et règlements semblent préciser de façon satisfaisante les obligations de chacune des deux autorités.

Cependant, le matériel officiel, qui ne comprend que les fournitures remises à l'élcolier (cahiers, manuels, crayons, etc.), les fournitures de couture, de travaux manuels, ainsi que les cartes murales pour l'enseignement de la géographie, se révèle absolument insuffisant à l'heure actuelle et maintient l'enseignement dans un « Moyen Age pédagogique ».

que ». Certains appareils (duplicateurs, électrophones, projecteurs pour diapositives ou pour films), certains moyens éducatifs (jeux, imprimeries, diapositives, etc.) sont maintenant indispensables pour rendre l'enseignement vivant et efficace. Plusieurs de ces articles peuvent bien être acquis avec une subvention de l'Etat mais, et c'est là que le système ne donne pas satisfaction, il abandonne la responsabilité du financement de la part non couverte au corps enseignant ; il est anormal que celui-ci soit obligé, comme c'est le cas actuellement puisque aucune des deux autorités ne se préoccupe véritablement de l'équipement des classes, de s'adresser en quemandeur aux Conseils municipaux pour obtenir du matériel de gymnastique (ballons, piquets, cordes, etc.), ou matériel de premiers secours ou un équipement minimum en appareils indispensables. Les maîtres se laissent également de multiplier les initiatives à but productif, en arrivent à renoncer à l'équipement et se découragent. Les petites écoles, celles qui précisément supportent au départ un aménagement sommaire et une dotation minimum en matériel, sont précisément celles aussi qui éprouvent le plus de difficultés à réunir la somme complémentaire à la subvention.

#### **Propositions**

1. Le DIP supprime le système des subventions. S'il le peut, il distribue gratuitement, selon des modalités à fixer (plan de dotation, délai de dotation) le matériel complémentaire jugé indispensable.

2. Il demande officiellement aux municipalités des communes d'allouer annuellement un crédit dont le montant minimum est à déterminer (par exemple, 2000 francs pour une école comptant jusqu'à dix classes, 4000 francs pour une école comptant entre onze et vingt classes). Ce crédit mis à la disposition directe du corps enseignant permettrait à ce dernier d'équiper progressivement les classes ou l'école.

3. Le DIP fait parvenir régulièrement aux mairies et aux maîtres principaux une formule d'inventaire sur laquelle sont notées toutes les acquisitions de l'année.

#### **Remarques**

Cette procédure présente un grand avantage : le matériel ayant été acquis entièrement à l'aide des fonds communaux, est propriété de la commune, tandis qu'actuellement un achat est presque toujours réalisé avec des fonds de deux ou trois provenances : DIP, commune et fonds de classe, et personne n'est réellement propriétaire de l'objet, d'où source possible de litige.

Relevons encore un élément inadmissible : l'instituteur (ou l'école) est contraint de faire l'avance des fonds nécessaires à l'achat, la subvention départementale n'étant versée après présentation de la facture qu'avec un retard très important.

#### **Conclusion**

Les propositions qui précèdent, en précisant mieux les responsabilités, visent à faciliter les rapports entre DIP, communes et corps enseignant. Elles doivent permettre une véritable démocratisation de l'enseignement.

#### **Après la visite de collègues étrangers**

Dans le bref compte rendu de la visite de collègues latino-américains, j'ai omis involontairement de signaler la présence sympathique du maire de Vernier et de ses conseillers administratifs.

Pour réparer cet oubli, je vous communique les remer-

ciements que Mme Chevalier a adressés à M. F. Häggerli, maire de la commune de Vernier.

*Monsieur le Maire,*

*Lors de notre rencontre avec des collègues latino-américains, vous nous avez fait l'honneur d'assister à cette soirée, avec vos deux conseillers administratifs.*

*Je tiens à vous dire combien nous sommes sensibles à votre geste et combien nous vous en remercions. Votre présence a donné un ton officiel à cette rencontre et a contribué à sa réussite.*

*Je profite pour vous réitérer au nom de la SPG, nos remerciements pour notre local, la Ferme Dufour, que vous nous permettez d'occuper si aimablement.*

*Veuillez croire...*

## TRIBUNE LIBRE

### Merci, M. Cayatte !

**Votre film sur « Les Risques du Métier » — le nôtre — film que nous avons pu admirer jeudi 29 février au « Plaza », nous a bouleversés autant par sa valeur éthique que par sa réalisation parfaite.**

**Au cours du débat qui a suivi la projection, nous avons omis de vous dire notre reconnaissance pour ce courageux**

**plaider en faveur des instituteurs, non seulement de France, mais de chez nous.**

**C'est pourquoi, au nom de mes collègues, je me permets de vous exprimer cette immense gratitude que nous ressentons à votre égard, au cours du combat que vous menez sans défaillance, pour la justice, dans chacun de vos films.**

**Il va sans dire que nous associons à votre personne M. Jammot et tous les acteurs et actrices grâce à qui sera gagnée la noble cause que vous défendez !**

**Quant aux cinquante « privilégiés » invités à la projection du film d'André Cayatte, ils savent gré à la direction du cinéma « Plaza » d'avoir associé la Société pédagogique genevoise à cette première.**

*E. Fiorina.*

### Nous cherchons pour l'été 1968

#### un couple d'enseignants

ou deux jeunes gens, enseignants également, pour donner des leçons (deux heures par jour) et pour s'occuper de garçons de 11 à 13 ans dans le cadre d'une colonie de vacances en montagne.

**Salaire : 1000 à 1500 francs (selon l'expérience) par couple et par mois.**

**Renseignements : s'adresser à Denis Perrenoud, instituteur, 1236 Cartigny, tél. 56 11 63.**

# neuchâtel

### Ecole normale - Neuchâtel

#### Mise au concours

Un poste

#### de maître de pédagogie pratique

à l'Ecole normale cantonale est mis au concours.

Exigences : formation et expérience pédagogiques.

Obligations et traitements légaux.

Entrée en fonctions : 15 avril 1968.

Les intéressés peuvent s'adresser à la direction de l'Ecole normale pour obtenir des renseignements concernant le poste mis au concours.

Les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées au Département de l'instruction publique, Château, 2001 Neuchâtel, jusqu'au **20 mars 1968**.

Neuchâtel, 5 mars 1968.

Le conseiller d'Etat, chef du département :  
*Gaston Clottu.*

### Collaboration primaire-secondaire

Une commission de travail mixte, comprenant des représentants des deux associations avait, au cours de l'année dernière, établi un rapport duquel il ressortait clairement que la collaboration entre les sociétés se révélait de plus en plus nécessaire. Le rapport suggérait entre autres l'établissement d'un contact régulier entre les comités. Une première séance commune a eu lieu à Neuchâtel, le 21 février.

Le président de la SPN, Marcel Jaquet, conduit les débats. Une collaboration étroite existe déjà, sur le plan matériel, par le canal du cartel cantonal VPOD. Toutefois, sur le plan pédagogique, chaque association déploie sa propre activité. Il en résulte bien souvent une regrettable dispersion des efforts, et surtout une méconnaissance des travaux des uns

et des autres. Du fait de la réforme, le cloisonnement entre enseignement primaire et enseignement secondaire tend à disparaître. Nous avons donc tous les mêmes intérêts, matériels et pédagogiques à défendre. La création future de collèges multilatéraux va encore multiplier les occasions de rencontres. Afin d'avoir une politique commune, et de pouvoir défendre avec autorité le « point de vue des enseignants », il est indispensable que les deux associations travaillent la main dans la main.

#### Statut

Dans l'immédiat, nous aurons à donner notre avis sur le projet de « statut des enseignants ». Ce document, dès que chacun laura reçu fera l'objet d'une étude attentive dans l'un et l'autre des groupements, puis, par une confrontation des opinions, nous pourrons ensemble présenter nos remarques et revendications au DIP.

#### Formation

Le rapport « Pénurie », pour les primaires, et le rapport « Bonhôte », pour les secondaires font état de la nécessité d'une formation de base solide et cohérente, ainsi que d'un système permettant une formation continue. Ce problème de la formation, sous ses deux aspects devra être étudié en commun. Pour préparer le terrain, une commission de dix membres, cinq primaires et cinq secondaires sera constituée.

#### Information

Par la création d'un poste d'administrateur, la SPN mettait au centre de ses préoccupations l'information, tant interne, qu'externe. Certes, les deux associations bénéficient de la publication de leurs hebdomadaires : « Services publics » pour les secondaires et une partie des primaires, et l'*« Educateur »* pour la SPN. Il apparaît toutefois que l'un et l'autre de ces moyens sont incomplètement employés, et restent à l'usage interne. Là aussi, une collaboration plus étroite

pourrait s'établir, par exemple par l'utilisation régulière d'une page pédagogique dans « Service public », ou le service de l'« Educateur » à nos collègues secondaires. Restent encore à établir des contacts réguliers avec la presse. Le problème vaut la peine qu'on l'étudie. C'est pourquoi, les deux comités décident la création d'une commission commune dite d'information, qui sera composée de six membres (trois primaires et trois secondaires).

GB.

**SPN-VPOD - Résumé des comptes 1967****COMPTES DE PERTES ET PROFITS**

Entrées	
Cotisations SPN-VPOD . . . . .	35 986.80
Rist. Caisse féd. . . . .	1 311.95
Primes recrutement . . . . .	80.—
Subvention « Educateur » . . . . .	1 295.—
Secours aux membres . . . . .	450.—
Agendas . . . . .	58.80
De Perreux (par erreur) . . . . .	190.—
Subvention votations . . . . .	680.—
De Société pédagogique romande . . . . .	30.75
	<hr/> 40 083.30
Sorties	
Cotis. Caisse féd. . . . .	26 008.—
Cotis. Cartel cant. . . . .	514.—
Cotis. Cartel de Perreux . . . . .	190.—
Ristourne caissiers . . . . .	514.50
Cotis. SPN . . . . .	11 587.50
Secours aux membres . . . . .	450.—
Primes recrutement . . . . .	80.—
Cotis. perçues en trop . . . . .	18.—
Agendas . . . . .	58.80
Frais Congrès Genève, participants . . . . .	195.—
A Caisse féd. pour Congrès Genève . . . . .	225.—
A SPN, frais de votations . . . . .	680.—
Poste, taxes . . . . .	6.80
Honoraires caissier . . . . .	500.—
Frais divers . . . . .	129.15
	<hr/> 41 156.75
Entrées	<b>40 083.30</b>
Sorties	<b>41 156.75</b>
Déficit	<b>1 073.45</b>

**BILAN AU 21 FÉVRIER 1968**

Compte chèques postaux . . . . .	723.35
En caisse . . . . .	<hr/> 90.65
	814.—
Actif au 5 mars 1967 . . . . .	1 887.45
Actif au 21 février 1968 . . . . .	<hr/> 814.—
Diminution d'actif . . . . .	1 073.45

Dombresson, le 21 février 1968.

Le caissier VPOD :  
*S. Bouquet.***Comité central**

Courte séance, le 26 février, avant l'assemblée des délégués. Présidence : Marcel Jaquet.

**Nomination de l'administrateur**

La mise au concours de ce poste dans l'« Educateur » a suscité trois postulations. Avant même de prendre connaissance de l'identité des candidats, le CC s'attache à définir les qualités qu'il entend trouver chez ce futur collaborateur. Après délibération et vote au scrutin secret, le CC nomme notre collègue Jean Huguenin, du Locle, au poste d'administrateur SPN. Cette nomination prendra effet au 1er avril 1968.

**Correspondance**

La section du Locle tient à ce que ses représentants à l'assemblée des délégués puissent être mandatés. A cet effet, il serait souhaitable que l'ordre du jour de cette assemblée soit communiqué trois semaines à l'avance aux sections. Le CC prend acte et tiendra compte de ce vœu.

**Groupes de travail**

Dans le cadre de la collaboration primaire-secondaire, le CC prendra contact avec plusieurs collègues prêts à représenter la SPN au sein des commissions mixtes « Formation » et « Information ».

**Conférence des présidents**

Les présidents de sections viennent ensuite se joindre au CC pour examiner l'ordre du jour de la prochaine trisannuelle.

**Assemblée des délégués**

Présidence : Gérald Bouquet.

Le rapport du Comité central, publié dans l'« Educateur » No 7 est mis en discussion. Il suscite quelques demandes d'explications, quant à la politique du CC, notamment au sujet de la caisse de pension. Il n'est plus temps de remettre en question les décisions prises. Tous les collègues intéressés ont eu l'occasion de faire part de leur point de vue, puisqu'une assemblée d'information avait été organisée à Neuchâtel le 18 janvier. Certaines suggestions pourront toutefois être reprises par le CC. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Comptes**

Clairement présentés par les caissiers, ils sont également adoptés, après que les vérificateurs, Mlle Luscher et M. C. Scheurer eurent proposé d'en donner décharge à leurs auteurs.

**Budget 1968**

Il tient compte du nouveau régime des cotisations. Le CC a prévu la création de diverses activités d'ordre pédagogiques et intellectuelles. Par la création d'un prix pédagogique, il entend récompenser les personnes qui présentent et publient des travaux pouvant être utilisés par tous : ouvrages didactiques, documentaires, voire créatifs.

Le « Tournoi cantonal des élèves » pourrait être une compétition du genre « La tête et les jambes » qui intéresserait la population scolaire de l'ensemble du canton. Il est important que la SPN soit présente dans la vie quotidienne du pays. Elle a une audience à développer dans le public.

Le poste d'administrateur contribuera à faire connaître nos opinions et à manifester notre présence dans le canton. C'est l'occasion de présenter aux délégués, l'administrateur fraîchement élu, Jean Huguenin, et de donner connaissance du cahier des charges provisoire.

Après ces quelques explications, le budget est adopté à l'unanimité.

**Cotisations**

Celles-ci ont été arrêtées par l'assemblée des délégués du 9 novembre 1967. Il n'y a donc pas lieu d'y revenir. Toutefois, il semble que le principe de l'indexation automatique

est remis en discussion dans plusieurs sections. De toute façon, cette clause n'a aucune influence sur la cotisation 1968.

La section de Boudry propose de revoir la cotisation des membres retraités. Il serait souhaitable que ceux-ci puissent encore jouir de l'abonnement à l'*«Educateur»*.

#### Nominations statutaires

Le vice-président SPN sera désigné ultérieurement. Sa nomination dépend du choix que fera la trisannuelle d'un président central.

#### Président

de la commission pédagogique : P.-A. Pélichet

Membres du groupe non VPOD au sein du CC :

Caissier SPN : M.-A. Grandjean

Caissier VPOD : R. Heiniger

Vérificateurs VPOD : M.-A. Grandjean

Suppléant : S. Bouquet

Vérificateurs SPN : B. Bryois

Suppléant : Cl. Scheurer

Vérificateurs SPN : M. Evard

Suppléant : Mlle A.-M. Luscher

Délégués au CNDP : A. Jaggi

Délégués au cartel VPOD : Mme L. Matthey-Claudet

Suppléants : J. Martin

Délégués au cartel VPOD : M.-A. Grandjean

Suppléants : T. Droz

Délégués au cartel VPOD : M. Jaquet

Suppléants : W. Guyot

Délégués au cartel VPOD : A. Blaser

Suppléants : S. Bouquet

Délégués au cartel VPOD : F. Bourquin

Suppléants : G. Philippin

Délégués au cartel VPOD : Mlle R.-M. Thonney

Suppléants : M. Girard

Délégués au cartel VPOD : F. Wolf

#### Divers

La section de Boudry demande que soit remise à l'étude la question de la période de quarante-cinq minutes. Cela

pose du même coup le problème de la semaine de cinq jours.

Autres questions à reprendre : revalorisation de la section PP, cas des maîtres enseignant à la fois en primaire et en PP, épreuves d'orientation et de sélection... Du pain sur la planche pour le prochain CC !

Le cas du collègue Perrenoud, de Travers, est évoqué. L'évolution de l'affaire montre bien qu'il est indispensable pour notre sécurité de disposer d'un organisme de recours neutre.

GB.

#### Avis

Pour pouvoir paraître dans l'*«Educateur»* à la date désirée, les avis, communications et convocations doivent parvenir au bulletinier au moins *douze jours avant la date de parution*. Ces délais nous sont imposés par la rédaction et la composition du journal, et par la poste qui doit assurer la distribution le jeudi et le vendredi.

*Le bulletinier.*

## éducateur

#### Rédacteurs responsables:

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

#### Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

#### Prix de l'abonnement annuel:

SUISSE Fr. 21.— ; ÉTRANGER Fr. 25.—

# jura bernois

## Echos de l'assemblée générale de l'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy

L'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale d'instituteurs a tenu dernièrement ses assises annuelles à Porrentruy. Le président, M. Georges Rais, maître d'application à Delémont, y a salué l'assistance et souligné en particulier la présence de M. Edmond Guéniat, directeur, et de plusieurs membres du corps enseignant de l'Ecole normale d'instituteurs.

#### La partie pédagogique

Les participants furent ensuite accueillis dans la classe spéciale de M. Alain Crevoisier, où ils purent observer les élèves travaillant selon les techniques du grand pédagogue Célestin Freinet. Mieux que tout exposé théorique, l'attitude des élèves au travail, leur autonomie et leur esprit d'initiative démontrent la richesse de cet enseignement «par la vie, pour la vie». Cette brève visite permit cependant aux participants d'aborder les techniques de vie telles que : la pratique du plan de travail individuel, le texte libre, l'imprimerie, la correspondance interscolaire, le livre de vie et la structure de la coopérative scolaire. L'action pédagogique

présente ici une double finalité ; si, d'une part, les techniques de vie visent à l'épanouissement de la personne et à l'accès aux valeurs, elles conduisent d'autre part à une intégration harmonieuse dans la société des adultes.

Une discussion très enrichissante fit suite à cette visite. M. Crevoisier montra quels cheminement, au travers de quelles difficultés et la somme d'enthousiasme qui motivèrent l'orientation de son enseignement.

#### La partie administrative

C'est à l'Ecole normale d'instituteurs que se tint ensuite la partie administrative de cette journée. Le président remercia tout d'abord la direction de l'Ecole normale pour l'accueil chaleureux qu'elle réserve à l'Amicale, d'année en année.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, les rapports du président et du caissier furent approuvés avec remerciements à leurs auteurs.

Puis le comité présenta un riche programme d'activité pour 1968, prévoyant notamment la publication d'un cinquième bulletin et l'organisation d'une rencontre en mai. Le prix décerné annuellement par l'Amicale à un élève particulièrement méritant de l'Ecole normale a été attribué à M. Jean-Pierre Von Kaenel, actuellement instituteur à

Bienne, pour l'excellence de son travail de diplôme intitulé : « L'on définit l'étude du milieu comme étant celle d'un complexe naturel ou humain qui fait partie du cadre de la vie de l'enfant ».

Enfin, c'est par acclamations que quatre nouveaux membres furent reçus au sein de l'Amicale.

### **La partie récréative**

Comme c'en est devenu la coutume, les épouses et fiancées des membres de l'Amicale avaient été invitées à participer à cette journée. Un programme spécial avait été mis sur pied à leur intention.

Tous les participants se rendirent ensuite au Restaurant des Rangiers où ils savourèrent un excellent repas servi par la famille Kohler. Animée par MM. Marcel Guélat et Pierre Domedi, la soirée familière qui suivit fut l'occasion de sceller et de renouer les amitiés, dans un cadre choisi et une ambiance des plus cordiales.

### **Enquête sur la formation continue**

En automne 1966, le comité de la section jurassienne de la SBMEM (Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes) a organisé auprès de ses membres une enquête sur la formation continue. 82 maîtres, à peu près le 40 %, ont rempli et renvoyé le questionnaire. Le but de l'enquête était double. Nous voulions savoir, d'abord, si les maîtres secondaires ressentent le besoin de se perfectionner, ensuite quels sont les domaines dans lesquels ils désirent se perfectionner.

Notre comité a pensé que les résultats de l'enquête pourraient intéresser nos collègues de l'école primaire jurassienne ou même certains collègues d'autres régions. C'est pourquoi il a décidé de faire paraître dans la presse corporative un petit rapport résumant les points qui ont particulièrement retenu l'attention des maîtres secondaires du Jura.

Le questionnaire était conçu différemment pour les maîtres littéraires (français, langues étrangères, histoire) et pour les maîtres scientifiques (mathématiques, sciences naturelles, géographie).

#### **Maîtres scientifiques**

32 maîtres scientifiques ont répondu au questionnaire. Les maîtres de mathématiques s'intéressent à un cours sur les moyens audio-visuels (11), sur l'enseignement programmé (12), à l'étude en commun de la méthodologie de certains chapitres de leur enseignement (12).

Les maîtres de sciences naturelles s'intéressent également aux moyens audio-visuels et à l'enseignement programmé (7), mais 10 désirent un cours sur l'emploi du matériel d'expérimentation et 12 un cours sur les travaux pratiques. 7 maîtres de physique demandent un cours Phywe.

10 maîtres de géographie demandent un cours sur les moyens audio-visuels.

Le questionnaire ne parlait pas des mathématiques modernes. Un cours sur cette matière est d'ailleurs organisé à Bienne. Il réunit une quarantaine de maîtres de mathématiques.

De nombreux collègues, désireux de se perfectionner en dehors de leur enseignement, aimeraient suivre des cours universitaires (mathématiques, physique, géographie).

#### **Maîtres littéraires**

50 maîtres littéraires ont répondu au questionnaire.

23 maîtres d'allemand s'intéressent à un cours au laboratoire de langues (anglais : 16 ; italien : 6). Les mêmes s'intéressent à des cours sur les moyens audio-visuels ou sur

l'enseignement programmé. Ils sont appuyés par de nombreux maîtres de français.

Les maîtres d'allemand ou d'anglais feraient volontiers des stages dans des écoles en Allemagne (16) ou en Angleterre (19). Beaucoup se prononcent pour des cours de vacances en Allemagne (22) ou en Angleterre (19), mais l'idée d'un cours de langue étrangère organisé dans le Jura ne sourit qu'à de rares collègues.

18 maîtres de français et 14 maîtres d'histoire demandent une semaine d'études pareille à celle qui fut organisée à Berne il y a quelques années. 10 maîtres de français demandent un cours de niveau universitaire sur la littérature.

Une quinzaine de maîtres de français demandent des cours pratiques : diction, théâtre à l'école, littérature à l'école.

Enfin, 42 maîtres estiment que celui qui enseigne une langue étrangère devrait faire, tous les 5 ou 10 ans, un séjour dans le pays où on parle cette langue.

#### **Questions d'organisation**

Les maîtres devaient dire s'ils préféraient des cours suivis d'une semaine ou deux, ou des cours s'étendant sur une plus longue période, à raison d'un jour ou d'un après-midi par semaine. Aucune tendance nette ne se dégageant des réponses reçues, il est inutile de faire ici l'étalage de toutes les idées émises.

En revanche, il est beaucoup plus intéressant d'examiner les réactions du corps enseignant à la question traitant de l'aspect financier du problème. Les enquêteurs ont demandé si les autorités devraient subventionner totalement un cours de perfectionnement, quel qu'il soit. 69 maîtres ont répondu par oui, 2 ont posé un point d'interrogation et 8 ont répondu par non. Les autorités devraient-elles rendre certains cours obligatoires ? 28 maîtres ont répondu par oui, 39 par non, 4 ont posé un point d'interrogation.

#### **Conclusions**

1. Les maîtres secondaires jurassiens sont conscients de la nécessité de la formation continue.
2. Nombre d'entre eux s'intéressent à des cours de niveau universitaire.
3. Beaucoup s'intéressent aux moyens modernes d'enseignement et à leur emploi.
4. Les maîtres de langues étrangères ressentent le besoin de rafraîchir périodiquement leurs connaissances.

Le comité de la section jurassienne de la SBMEM

Le président :

J.-P. Möckli

La secrétaire :

J. Etique

Delémont, février 1968.

#### **Résultats des examens d'admission des Ecoles normales du Jura**

Les examens d'admission des trois Ecoles normales de Porrentruy, Delémont et Bienne viennent de se terminer.

Les épreuves écrites étaient simultanées dans les trois établissements. Les problèmes posés étaient identiques pour les garçons de Bienne et Porrentruy et pour les filles de Bienne et Delémont.

Voici les noms, par établissement et dans l'ordre alphabétique, des jeunes filles et des jeunes gens admis à suivre les cours des Ecoles normales jurassiennes, au printemps 1968 :

#### **Ecole normale de Porrentruy :**

1. Bacon Roland, Porrentruy ; 2. Bachofner François, Bonfol ; 3. Barras Jean-Claude, Moutier ; 4. Baruselli Michel, Saignelégier ; 5. Bassin Paul, Saules ; 6. Beuchat Alain,

Bienne ; 7. Choffat Michel, Cœuvre ; 8. Eicher René, Corban ; 9. Gerber Jean-Claude, Moutier ; 10. Guerdat Jean-Claude, Bassecourt ; 11. Lehmann Bernard, La Motte ; 12. Migy Pierre, Saint-Ursanne ; 13. Muriset Pierre, Bienne ; 14. Paratte Gabriel, Tramelan ; 15. Schaffter André, Bassecourt ; 16. Stück François, Evilard.

#### **Ecole normale de Bienne :**

1. Béroud Claudine, Bienne ; 2. Bider Jacqueline, Bienne ; 3. Bloesch Martine, Nidau ; 4. Cattin Raymond, Bienne ; 5. Fesselet Marie-Madeleine, Sonceboz ; 6. Gerber Anne-Marie, Sonceboz ; 7. Guex Chantal, Bienne ; 8. Jaberg Bernard, Bienne ; 9. Kobi Ginette, Bienne ; 10. Mori Anne-Andrée, Bienne ; 11. Rossetti Sonia, Bienne ; 12. Schaub Evelyne, Bienne ; 13. Schwab Liliane, Bienne ; 14. Tolck Muriel, Bienne ; 15. Vuilleumier Marie-Claude, Sonceboz ; 16. Widmer Françoise, Corgémont.

#### **Ecole normale de Delémont :**

Michèle Allimann, Undervelier ; Danièle Ammann, Delémont ; Andrée Boichat, Les Bois ; Fernande Boillat, Fontenais ; Iris Brandt, Saint-Imier ; Isabelle Broquet, Delémont ;

## **divers**

#### **Le groupe romand du corps enseignant pour la gymnastique respiratoire selon la méthode Clara Wolf**

vous informe que Mme Wolf dirigera un cours de respiration consciente, en langue française, du samedi 6 avril au jeudi 11 avril 1968, à Aeschi, ravissant village situé au dessus de Spiez.

Nous ne pouvons que vous conseiller de suivre ce cours qui vous permettra de vous familiariser avec des exercices qu'il est nécessaire de connaître pour se maintenir en pleine forme, malgré la vie trépidante que nous menons.

Trois fois par jour, avant les repas, vous pratiquerez des exercices respiratoires et physiques qui provoqueront une impulsion et une joie de vivre renouvelées.

De plus, des soins particuliers (compresses chaudes, massages, diagnostics de la respiration et contrôle du maintien) sont à votre disposition. Ces soins, source d'une détente bienfaisante, sont d'une efficacité insoupçonnée.

Au cours d'entretiens, vous trouverez encore dans cette ambiance sympathique, dans ce milieu où l'on cultive l'optimisme, réponse à des questions et à des problèmes d'ordre personnel visant au maintien de votre santé.

Veuillez aviser vos amis et connaissances, disponibles à ce moment, afin qu'ils bénéficient eux aussi de ce cours

Prix du cours : Fr. 50.—.

Inscription : le jour de l'arrivée.

Réservation des chambres : Hôtel Blümlisalp (famille Espeleta), 3703 Aeschi s/Spiez.

Début du cours : samedi 6 avril 1968, à 17 heures.

Equipements : trainings, collants ou pantalons longs ; pantoufles de gymnastique, tapis-mousse pour les exercices au sol.

Itinéraire : ligne Berne-Thoune-Spiez. Dès Spiez service d'autobus ou taxi.

Nourriture : à choix, végétarienne ou mixte.

Renseignements : auprès de Mme M.-A. Fischer, Lausanne, tél. (021) 26 63 19, et M. Max Diacon, Neuchâtel, tél. (038) 5 29 40.

D'autres cours sont organisés en langue allemande, aux dates suivantes, également à Aeschi : du lundi 15 avril au dimanche 21 avril 1968 ; du samedi 5 octobre au samedi 12 octobre 1968 ; du samedi 12 octobre au samedi 19 octobre 1968.

Michèle Challet, Courtemautruy ; Maryvonne Chenal, Moutier ; Josette Chiquet, Alle ; Marcelle Comte, Courtételle ; Evelyne Deroche, Moutier ; Marlyse Eichenberger, Moutier ; Danielle Favre, Courgenay ; Eliane Feller, Les Bois ; Danielle Fleury, Vermes ; Dominique Fleury, Delémont ; Elisabeth Fringeli, Vicques ; Chantal Frund, Courchapoix ; Claudine Gigon, Porrentruy ; Denise Guelat, Porrentruy ; Christine Hager, Delémont ; Marie-Christine Juillerat, Alle ; Elisabeth Kropf, Moutier ; Simone Langenegger, Les Reussilles ; Dora Leuenberger, Porrentruy ; Chantal Loichat, Porrentruy ; Marguerite Maillat, Porrentruy ; Florence Meyer, Créminal ; Liliane Miserez, Delémont ; Nicole Neuenschwander, Moutier ; Agnès Riat, Chevenez ; Christine Ruozzi, Delémont ; Marie-Claire Schaffner, Asuel ; Elisabeth Staeheli, Delémont ; Georgianne Voyame, Bassecourt ; Lise-Marie Zbinden, Grandval.

Une candidate, accidentée, passera l'examen oral ultérieurement.

Nous présentons nos félicitations et nos voeux à tous ces futurs pédagogues jurassiens.

Les personnes qui s'intéressent au côté théorique et pédagogique de la culture respiratoire, dans le but d'acquérir une formation professionnelle de moniteur ou de monitrice peuvent suivre les cours « M », menés parallèlement aux cours pratiques en langue allemande.

Une première étape de quinze jours, d'un nouveau cours de formation de moniteurs et de monitrices de langue française est prévue dans le courant de l'été 1969.

Pour tous renseignements concernant les cours de formation de moniteurs, s'adresser directement à Mme Clara Wolf, Ecole suisse de culture respiratoire, Wieldenrain 20, 5200 Brugg, tél. (056) 41 22 96.

#### **Un nouvel album à colorier pour l'éducation routière**

Le Touring-Club Suisse a édité l'année dernière un nouvel album à colorier qui remplace l'ancien « Teddy ». Alors que ce dernier suivait l'ordre de l'alphabet et donnait pour chaque lettre un conseil de circulation, le nouvel album, lui, raconte une petite histoire, « Le rêve de Lisette ». Cette présentation a l'avantage d'intéresser l'enfant à un récit lu et commenté par le maître, et d'introduire des règles de circulation élémentaires que même, et surtout les tout petits, doivent connaître.

Chaque règle est illustrée par un dessin que l'enfant pourra colorier à son gré. Deux illustrations en couleur lui serviront toutefois de points de repère.

Texte et illustrations sont conçus de manière à donner au maître l'occasion d'enseigner quelques rudiments d'éducation routière, toujours sur des sujets extrêmement simples : il s'agit avant tout d'empêcher les enfants d'aller jouer sur les routes, de leur apprendre où et comment traverser une rue, comment marcher le long d'une route sans trottoir, etc.

Les maîtres des classes enfantines et des premières classes primaires peuvent obtenir gracieusement ces albums à colorier en s'adressant au siège central du TCS, 9, rue Pierre-Fatio, 1211 Genève 3. Nous leur serions très reconnaissants de bien vouloir nous signaler les modifications qui pourraient être apportées à cet album, tant au point de vue dessin qu'au point de vue texte. Nous en tiendrons compte lors de la prochaine impression.

# Papeterie St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

BONNE OCCASION

### Cours d'espagnol

« Cosmophone » neuf, à vendre

E. Zimmermann, instituteur, 1197 Prangins.

Tous vos voyages, quels qu'ils soient

### AUDERSET & DUBOIS

Voyages, 16, place Cornavin, Genève.

Vous donnera satisfaction.

Et toujours: Genève - Nice Fr. 40.—; Genève - Barcelone Fr. 65.—.

### Maîtresse d'école enfantine

Commune proche de Lausanne avec très jolie situation, cherche pour le printemps 68, une maîtresse d'école enfantine pour les enfants de 5 ans. Offres sous chiffre PH 60354 à Publicitas 1002 Lausanne.

### Pays-Bas: Echange d'appartement pendant les vacances

est offert par beaucoup de familles hollandaises du corps enseignant. D'autres voudraient louer votre appartement. Il est aussi possible de louer des appartements en Hollande.

E. Hinloopen, Engl. Lehrer, 35 Stetweg, Castricum.

# CARAN D'ACHE



### « Gouache » CARAN D'ACHE

Couleurs couvrantes  
d'une luminosité incomparable.  
Mélange très facile !

Etui de 15 couleurs 11.15  
Etui de 8 couleurs 5.25 et 6.45

Gouache en tubes. Etui de 15 couleurs 14.25

### BELET & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 — Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer — Tél. 32 62 21

### CINÉMA

A vendre projecteurs de démonstration, sous garantie, MICRON XXV, Fr. 1500.— ; BELL & HOWELL automatique, 16 mm sonore, Fr. 3.000.—. Occasions uniques ! Tél (032) 2 84 67 (repas) ou s'adresser au bureau du Journal.

Winterthur  
Accidents  
vous assure  
et vous rassure

Winterthur  
ACCIDENTS



Le souci de l'épargne  
épargne le souci

## CRÉDIT FONCIER VAUDOIS CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE garantie par l'Etat

LE  
DÉPARTEMENT  
SOCIAL  
ROMAND  
des  
Unions chrétiennes  
de Jeunes gens  
et des Sociétés  
de la Croix-Bleue  
recommande  
ses restaurants à



### LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22  
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4  
**LE LOCLE** Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13  
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

### GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17  
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47  
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, r. de Lausanne 34

**MONTREUX** Restaurant « Le Griffon »  
Avenue des Planches 22

### NEUCHATEL

Restaurant Neuchâtelois, faubourg du Lac 17

**COLOMBIER** Restaurant DSR, rue de la Gare 1

**MORGES** Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

### MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

**SIERRE** Restaurant DSR, place de la Gare

**RENENS** Restaurant DSR, place de la Gare 7

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES  
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE  
**8. Beau-Séjour**  
Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Toujours à l'avant-garde de la mode  
féminine et masculine



Téléphone (021) 23 77 22 - 23 77 23

Librairie

**PRIOR**

Cité 9 - Tél. 25 63 70

GENÈVE

Succ. Rôtisserie 2

achète  
vend  
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres  
d'école



## Etre à l'avant-garde du progrès

C'est confier ses affaires à la

### Banque Cantonale Vaudoise

qui met à la disposition de chacun les services spécialisés de son siège à Lausanne et de ses 40 succursales, agences et bureaux dans le canton.



## Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1700 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à  
M. F. PETIT, RUE GOTTEZZA 16, 1012 LAUSANNE,  
Tél. 23 85 90

**LONZA**



Engrais complet Lonza pour toutes les plantes du jardin et du potager.

Lonzin liquide et en poudre, pour les plantes d'appartement et de balcons, légumes, etc.

Composto Lonza transforme les déchets du jardin en un excellent humus.

Engrais pour gazon Lonza avec désherbant.

Hersan Lonza sans désherbant.

2 puissants engrais pour gazon d'un prix avantageux.

## La librairie LABOR ET FIDES

1, rue Beauregard

1204 GENÈVE (022) 24 21 25

vous offre :

### S. AITKEN : JEU DE LECTURE (matériel scolaire officiel)

Fr. 11.90

Précieux instrument éducatif dans le cadre des méthodes modernes, ce matériel a été établi sur la demande et selon les directives du corps enseignant spécialisé (Association des maîtresses d'école enfantines et semi-enfantines du canton de Vaud). Il comprend 200 dessins en couleurs, groupés par ordre de difficulté croissante. Ces images sont accompagnées d'une liste de mots imprimés en gros caractères et découpables, de telle façon que les maîtresses d'école puissent les utiliser comme lotto de lecture.

### CENTRES D'INTÉRÊT POUR LES MOINS DE HUIT ANS (200 titres)

2.80

24 pages d'idées, d'exercices illustrés pour alléger votre tâche en vous laissant la possibilité de variantes personnelles

### POUR OCCUPER ET DISTRAIRE NOS ENFANTS (170 titres)

4.25

Chaque brochure avec son texte simple et précis, ses croquis clairs, vous facilitera la réalisation rapide du thème que vous aurez choisi. Des modèles, des conseils, des tours de mains dans tous les travaux manuels possibles.

Tous les titres des ÉDITIONS DU SCARABÉE à Paris  
Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)

*Catalogues théologiques et pédagogiques sur demande  
Envoi par la poste avec facture et paiement par chèque postal*

Rabais de quantité

Remises aux institutrices et aux instituteurs

6 Bibliothèque  
Nationale Suisse  
3000 BERN

1820 Montreux  
J. A.